

ANNEXE 1 : SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

1. Tableau des projets réalisés

1 ^{ère} année de mise en œuvre du PCDR : aucun projet terminé	/	/	/
--	---	---	---

2. Tableau des projets en cours

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement du projet
1	Fiche-projet n°1.003	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville	396.609,88 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural)	Convention-exécution 2013 (23-12/2013)

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement du projet
1	Fiche-action n°1.001	Création d'un événement fédérateur autour des associations locales	à déterminer	Ville de Saint-Hubert	Événement organisé le 10 mai 2014

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement du projet
1	Fiche-projet n°1.002	Mise en place d'un réseau de voies lentes	425.496 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural + Direction de l'Aménagement Foncier Rural)	Convention-exécution 2014

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Raison de l'abandon
/	/	/	/	/	/

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir subsidiant	Justification de l'initiative
/	/	/	/	/	/

ANNEXE 2 : TABLEAU DÉTAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville	<u>Objectif principal :</u> Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité. <u>Objectif connexe :</u> Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité.	237.965,93 € (60 %)
Etapes de – Etats d'avancement physique du projet				
Désignation de l'auteur de projet :				Date
Approbation de l'avant-projet par l'A.C. :				03-02/2014
Approbation de l'avant-projet par la R.W. :				12-11/2013
Approbation du projet par l'A.C. :				23-12/2013
Approbation du projet par le Ministre :				/
Adjudication :				/
Décision d'attribution du marché :				/
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre :				/
Début des travaux :				/
Réception provisoire :				/
Décompte final :				/
Réception définitive :				/
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100 % :				396.609,88 €
Montant du subsidy développement rural :				237.965,92 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur :				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINÉ (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PCDR : aucun projet terminé			
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?					
				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?					
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après					
Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
		Type		Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges					
Réaffectation des bénéfices					
Fonctionnement du projet et utilisation du bien					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet					
Impact des activités sur emploi					

Le mode de réalisation

--

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	11-03/2013	28-02/2013
Date des réunions durant l'année écoulée	28-02/2013	Nombre de présents	28
	28-03/2013		20
	23-05/2013		27
	10-09/2013		16
	05-11/2013		19
	04-12/2013		23
Réflexion sur l'opération de développement rural			

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet :	2.007
Intitulé du projet :	Aménagements de maisons de villages Arville, Hatrival et Vesqueville
Priorité du projet :	2
Calendrier d'exécution :	indéterminé : problème de statut de propriété à régler

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100 %	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	1	Mise en place d'un réseau de voies lentes Fiche-projet n° 1.002	425.496 €	Région Wallonne (Direction du Développement Rural) Ville de Saint-Hubert	80 % 20 %
Année rapport annuel + 2 ans	2	Création d'une maison de village à Awenne Fiche-projet n° 2.004	à déterminer	Région Wallonne (Direction du Développement Rural) Ville de Saint-Hubert	80 % 20 %
Année rapport annuel + 3 ans	2	Aménagement d'un site accrobranche Fiche-projet n° 2.001	à déterminer	Région Wallonne (Direction du Développement Rural) Ville de Saint-Hubert	80 % 20 %
Année rapport annuel + 4 ans	1	Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural Fiche-projet n° 1.001	1.211.021 €	Région Wallonne (SAR – Sites à réaménager) Région Wallonne (Direction du Développement Rural) Ville de Saint-Hubert	100 % (coût enveloppe extérieure) 80 % 20 %